



L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DES TRANSPORTS
en Bourgogne-Franche-Comté

Newsletter n°5 - 1^{er} mars 2021

Parution : bimensuel

Dans le cadre de l'Observatoire Régional des Transports de Bourgogne Franche-Comté animé par la DREAL et la Région, vous trouverez dans cette Newsletter les informations à retenir en matière de mobilités et de transport avec les documents utiles en PJ ou à retrouver sur les sites de l'Observatoire Régional des Transports, de la DREAL, de la Région ou de la Cellule régionale "France Mobilités".

N'hésitez pas à faire remonter vos observations, à enrichir le contenu en adressant toute information ou tout document que vous jugerez utile, au plan régional comme au plan national. De même, cette newsletter a vocation à circuler et nous comptons sur vous.

Pour tout renseignement ou pour demander à recevoir la newsletter de l'ORT Bourgogne-Franche-Comté, merci de prendre contact avec :

- A la DREAL : Catherine Moncouyoux : tel. 03 45 83 20 99
mail : catherine.moncouyoux@developpement-durable.gouv.fr

- A la Région, contact : Jean-Michel Chaplotte mail. jeanmichel.chaplotte@bourgognefranchecomte.fr

MOBILITES :

- LOM :

Dans la perspective de la prise de compétence qui doit être débattue avant le 31/03/2021, les élus ou représentants des services des comcom sont invitées à se rapprocher de la Cellule régionale « France Mobilités » pour toute question de compréhension de la loi ou pour toute demande de document.

Contact : David Dubois (CEREMA) : david.dubois@developpement-durable.gouv.fr
ou à la DREAL BFC Jacques Corbet : jacques.corbet@developpement-durable.gouv.fr

les liens utiles :

<https://www.francemobilites.fr/regions/bourgogne-franche-comte>

<https://www.ecologie.gouv.fr/loi-dorientation-des-mobilites>

<https://www.francemobilites.fr/loi-mobilites>

- Projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets : Extrait chapitre Mobilités

<http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/projet-de-loi-portant-lutte-contre-le-dereglement-a560.html>

- Les nouveaux services de mobilités partagées

Communiqué de presse du 17 février 2021 : Jean-Baptiste Djebbari annonce la publication de la charte "services free floating" et lance une mission d'étude sur les nouveaux services de mobilités partagées.

<http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/les-nouveaux-services-de-mobilites-partagees-a561.html>

- Baromètre des mobilités : le marché français se rétrécit durablement. 16/02/2021. Jamal El Hassani. Journal du Net

Selon un baromètre réalisé grâce aux données récoltées par la start-up Fluctuo, les opérateurs de services de vélos, scooters, trottinettes et voitures n'arrivent toujours pas à enrayer la baisse de l'utilisation de leurs services, depuis une chute brutale en novembre.

<https://www.journaldunet.com/economie/transport/1494745-barometre-des-mobilites/>

- Mobility as a Service (MaaS) : Une feuille de route digitale pour les autorités organisatrices.

Yves Crozet, Jean Coldefy. Centre on Regulation in Europe

Veiller à ce que les systèmes de transport poursuivent les engagements de l'Union Européenne en matière de changement climatique nécessite plus que de simples nouvelles technologies : cela nécessite également un changement significatif dans la manière dont les mobilités urbaines sont pilotées. Ce rapport suggère des régulations afin d'aider à développer la mobilité intermodale dans les zones urbaines et suburbaines, où les déplacements en voiture restent le mode de transport privilégié.

Document à retrouver sur le site internet ORT BFC :

<http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/mobility-as-a-service-maas-une-feuille-de-route-a566.html>

- Pour lire l'avenir des villes, regardez le trottoir ! Entretien avec Isabelle Baraud-Serfaty. Urbis

Isabelle Baraud-Serfaty est consultante en économie urbaine. A ce titre, elle collabore avec de nombreuses collectivités. . Espace de plus en plus encombré, de plus en plus convoité, le trottoir est devenu, selon elle, un enjeu stratégique majeur qui soulève bien des défis d'avenir.

https://www.urbislemag.fr/index.php?page=blog_lire&id=608

- Places de stationnement : une denrée convoitée.

Avec le développement du télétravail ou de la visioconférence, les espaces de stationnement se font moins indispensables, alors que le nombre de places de parking dans l'espace public se restreint. Des évolutions qui poussent les entreprises à reconsidérer la gestion de ces espaces, en faisant appel à des outils proposés par des prestataires spécialisés.

<https://www.flotauto.com/places-de-stationnement-denree-convoitee-20210222.html>

MOBILITES ACTIVES :

- Vélo : le Club des villes et territoires cyclables veut pérenniser les progrès réalisés en 2020.

L'année qui s'ouvre doit être consacrée au maintien et à l'accélération de la dynamique initiée en 2020. Les mesures en faveur du vélo ont donné de très bons résultats, mais le Club des villes cyclables craint que le soufflé ne retombe. **Accéder à l'étude du Club des villes et territoires cyclables :**

<https://www.villes-cyclables.org/les-ressources/les-publications-du-club-et-de-ses-partenaires/suivi-qualitatif-de-la-dynamique-des-amenagements-cyclables-et-pietons-de-transition-en-france-phase-3>

- 194 lauréats pour le 3ème appel à projets lancé par le Ministère.

Les lauréats du 3ème appel à projets « Aménagements Cyclables 2020 » lancé par l'État ont été annoncés le 26 février 2021, marquant une nouvelle fois un franc succès de ce dispositif auprès des collectivités. Le gouvernement injecte 101 millions d'euros dans les aménagements cyclables portés par les collectivités. Ce Fonds devait mobiliser « 350 millions d'euros sur sept ans » depuis 2018. 215 millions d'euros ont d'ores et déjà été engagés. En Bourgogne Franche-Comté, les lauréats sont :

- Ville d'Auxonne (21) : Aménagement cyclable de la grande rue, du boulevard Pasteur et de la rue du 8 mai 1945

- Département du Doubs : voie verte entre la halte ferroviaire de l'Hôpital-du-Grosbois et Ornans

- Pays de Montbéliard Agglomération (25) : piste cyclable sécurisée à Audincourt et Seloncourt

- Espace Communautaire Lons Agglomération (39) : liaison cyclable dans la vallée de la Vallière

- Ville de Chalon-sur-Saône (71) : liaison pour modes actifs sous le pont St-Laurent

- Département du Territoire de Belfort : liaison cyclable Thiancourt-Courtelevant

- Ville d'Éloie (90) : voie verte le long de la RD23 (liaison centre bourg – Valdoie)

- Ville de Giromagny (90) : liaison entre le centre-ville et la voie verte départementale

Information à retrouver sur le site internet de la DREAL BFC

FERROVIAIRE :

- 22 au 24 septembre , Montceau-les-Mines – Mecateameeting.

Convention d'affaires de la filière ferroviaire, une zone d'exposition sur 5 hectares de machines et équipements et des sessions de visite de la plateforme Mecateam. Rencontres B to B : Chaque participant disposera de 20 minutes pour convaincre les donneurs d'ordres. Ouverture des inscriptions en avril.↵
Contact organisation : contact@mecateameetings.com 03 85 77 41 20.

<http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/22-au-24-septembre-montceau-les-mines-a539.html>

- Le régulateur fait des recommandations pour faire évoluer les textes réglementaires relatifs aux installations de service ferroviaires

L'ART a publié un [avis](#) le 19 février sur un projet de décret modifiant la réglementation française sur ces installations. Celui-ci a pour but de tenir compte de la procédure d'infraction lancée par la Commission pour mauvaise transposition de la directive de 2012. Les modifications prévues « appellent peu de remarques », selon l'ART. En revanche, à cette occasion, le ministère des Transports a informé l'autorité de son intention de modifier de façon « plus substantielle » d'autres dispositions, courant 2021. L'ART saisit donc la balle au bond et recommande, pour cette prochaine phase, d'améliorer la clarté du cadre applicable aux installations de service, par exemple en instaurant des tarifs pluriannuels, et de préciser les tarifs applicables en cas d'avis défavorable de l'autorité.

ACCESSIBILITE :

- Gare de Dijon ville : Inauguration des quais 4 et 5 rendus accessibles

Le 3 février 2021, SNCF Réseau, maître d'ouvrage et les cofinanceurs de l'opération, ont inauguré les quais 4 et 5 de la gare de Dijon.

<http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/gare-de-dijon-ville-inauguration-des-quais-4-et-5-a555.html>

TRANSPORTS ROUTIERS :

- Conjoncture du transport routier de marchandises au 4e trimestre 2020 : le secteur demeure largement fragilisé par la crise.

L'enquête de conjoncture de la FNTR pour le 4ème trimestre 2020 montre que le secteur du TRM est encore largement fragilisé par la crise sanitaire, avec une activité fortement ralentie et des difficultés soutenues en matière d'investissements.

Retrouver le communiqué de presse et la note économique sur le site de l'ORT BFC :

<http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/transport-routier-de-marchandises-le-secteur-a556.html>

- OPTL : La crise sanitaire a détruit 3 500 emplois dans les transports et la logistique.

Le secteur des transports et de la logistique est historiquement créateur net d'emplois. Selon l'Observatoire Prospectif des Métiers et des Qualifications de la branche, la crise sanitaire a cassé cette dynamique.

https://www.lantenne.com/OPTL-La-crise-sanitaire-a-detruit-3-500-emplois-dans-les-transports-et-la-logistique_a55256.html

- Poids total autorisé en charge : une revalorisation de 3,5 tonnes à 4,5 tonnes demandée.

Plusieurs fédérations du secteur ont réclamé aux pouvoirs publics la revalorisation du poids total autorisé en charge (PTAC) des véhicules de 3,5 tonnes à 4,5 tonnes. Un moyen, selon elles, de préserver la compétitivité de leur activité tout en préparant la transition énergétique.

<https://www.actu-transport-logistique.fr/routier/poids-total-autorise-en-charge-une-revalorisation-de-35-tonnes-a-45-tonnes-demandee-633430.php>

- Camions zéro émission : pour l'ACEA, il faut multiplier la flotte par 100.

Une nouvelle étude de l'Association européenne des constructeurs automobiles (ACEA) montre que les camions en circulation en Europe fonctionnent majoritairement au diesel et appelle à une accélération de l'électrification du secteur.

http://www.averre-france.org/Site/Article/?article_id=7965

- Loi Climat : le spectre de l'écotaxe plane à nouveau sur le transport routier.

Une nouvelle formule de l'écotaxe, qui avait été enterrée avec pertes et fracas en 2014, pourrait voir le jour, mais l'initiative serait cette fois laissée aux régions candidates. Les professionnels du transport routier déplorent les mesures en préparation.

-Paquet routier : selon la Commission, le retour obligatoire du camion augmente les émissions de CO2 :

Deux études d'impact publiées le 19 février montrent notamment qu'obliger tous les transporteurs à faire revenir leurs camions toutes les huit semaines dans le pays d'établissement provoquerait des émissions supplémentaires (entre 0,8 % à 4,6 %, en fonction des scénarios). Notamment de la part des camions venus de l'Est, peut-on lire dans ces documents. Logique, puisqu'aujourd'hui, seuls « 43 % des véhicules d'opérateurs installés en Europe de l'Est reviennent six fois ou plus par an », et 32 % ne reviennent qu'une fois par an. Pour le rapporteur du texte en question au Parlement, Ismail Ertug, cette étude dévoile surtout « à quel point le problème des sociétés boîtes aux lettres et de la concurrence sociale déloyale est grave dans les transports européens ».

- Plus de test obligatoire pour les transporteurs routiers ayant passé moins de 48 heures au Royaume-Uni ou en Irlande.

Publié au JO du 21 février, un nouveau décret prolonge l'obligation, initialement prévue jusqu'au 21 février, d'effectuer une quarantaine de 7 jours à l'arrivée sur le territoire français en provenance du Royaume-Uni et de présenter un test de dépistage anti-Covid, réalisé au Royaume-Uni ou en Irlande au moins 72 heures avant l'embarquement.

La quarantaine ne s'applique pas aux transporteurs routiers ni, et c'est une nouveauté, l'obligation d'un test s'ils ont passé moins de 48 heures sur le territoire britannique. Les transporteurs routiers en provenance d'Irlande par voie maritime sont également dispensés de test s'ils ont passé moins de 48 heures sur le territoire irlandais.

- Le nombre d'entreprises actives dans le secteur des transports terrestres a progressé de 30 % en 2020 – C'est le constat d'Ellisphere, société d'information sur les entreprises, dans une étude publiée le 18 février. Le « dynamisme » des transports terrestres s'explique par l'arrivée sur le marché, en raison de la crise sanitaire, « de nombreux petits opérateurs à la recherche de nouvelles sources de revenus », indique-t-elle. Le nombre d'entreprises a particulièrement augmenté dans les activités de poste et courrier (+ 67,2 %) et de fret interurbain (+ 11,6 %).

cf étude sur le site ORT BFC :

<http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/transports-logistiques-un-impact-sanitaire-tres-a562.html>

- Avec l'Aftral, Stef lance son école de conducteurs routiers.

Le groupe spécialisé dans le transport et la logistique sous température contrôlée a décidé d'ouvrir sa propre école de conducteurs routiers en collaboration avec l'Aftral. Une formation alliant apprentissage théorique et pratique.

<https://www.voxlog.fr/actualite/4916/avec-lafrtal-stef-lance-son-ecole-de-conducteurs-routiers>

- Baromètre d'activité du Transports Routiers de Marchandises - Résultats de janvier 2021

Le CNR réalise une enquête mensuelle sur l'impact de la crise de la covid dans le secteur du transport routier de marchandises (TRM) générales auprès de ses panels réguliers opérant en marchandises générales sur longue distance et régional au moyen d'ensembles articulés.

Enquête CNR incidences COVID publiée le 23 février 2021 à retrouver sur le site ORT BFC :

<http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/barometre-d-activite-du-transports-routiers-de-a564.html>

TRANSPORT FLUVIAL :

- VNF va investir près de 300 M€ en 2021 sur ses infrastructures.

Après avoir investi près de 220 millions d'euros en 2020 pour entretenir et moderniser ses infrastructures, Voies navigables de France va consacrer cette année une enveloppe record de près de 300 millions d'euros à ses 3 missions : soutenir le développement du transport fluvial, concourir à l'aménagement du territoire et agir en faveur de la gestion de l'eau et de la biodiversité. Cf : communiqué de presse de VNF sur le site ORT BFC :

<http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/infrastructures-fluviales-un-montant-record-de-a565.html>

LOGISTIQUE :

- Santé et bien-être au travail : Carcept Prev récompense les initiatives dans le transport et logistique.

La Fondation Carcept Prev récompense les initiatives et outils qui ont contribué au bien-être et à la prévention dans les domaines de la santé et des risques psychosociaux des hommes et des femmes de la filière transport et logistique qui, dans un contexte de crise sanitaire, ont assuré l'approvisionnement des Français. Ceci au travers de la remise des prix "Santé et bien-être au travail", le 23 février dernier.

<https://www.actu-transport-logistique.fr/routier/sante-et-bien-etre-au-travail-carcept-prev-recompense-les-initiatives-dans-le-transport-et-logistique-633980.php>

- La logistique urbaine se construit un avenir plus vertueux.

L'e-commerce explose, obligeant les villes à repenser la logistique, car les livraisons génèrent des nuisances : conflits d'usage de l'espace public, pollution... Les collectivités doivent s'emparer du sujet à l'échelle des aires urbaines en mutualisant les flux, les moyens et les espaces, et en harmonisant les règles de livraison.

<https://www.lagazettedescommunes.com/721033/la-logistique-urbaine-se-construit-un-avenir-plus-vertueux/?abo=1>

ENERGIE :

- La Commission européenne s'engage aux côtés de la Caisse des Dépôts pour les transports propres et le rail en France

Retrouvé le communiqué de presse conjoint Ministère chargé des Transports - Commission européenne - Caisse des Dépôts du 16 février 2021 sur le site de l'ORT BFC :

<http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/energie-r254.html>

- France Relance – Bornes de recharge rapide pour véhicules électriques

Le Gouvernement vise l'équipement de l'ensemble des aires de service du réseau autoroutier en bornes de recharge rapide au 1er janvier 2023 et consacre 100 M€ du plan France Relance pour accompagner ces déploiements au cours des prochains mois.

Retrouver le Communiqué de presse du Ministère de la Transition Ecologique du 15 février 2021 sur le site de l'ORT BFC :

<http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/france-relance-bornes-de-recharge-rapide-pour-a559.html>

- La mobilité électrique, une opportunité grandissante pour les réseaux et la transition énergétique.

Pour la mobilité électrique, tous les indicateurs sont au vert. Avec plus de 400 000 véhicules électriques en France en 2020, des ventes en forte progression, et la volonté du gouvernement français d'accélérer le déploiement des bornes de recharge publiques comme privées, le marché de l'électromobilité se développe rapidement. Se pose alors de plus en plus la question de l'intégration d'un nombre croissant de ces véhicules au système électrique.

https://www.thinksmartgrids.fr/wp-content/uploads/2021/02/Mobilité-électrique-réseaux_Think-Smartgrids_22-02-2021.pdf

- Décarboner la mobilité, éléments pour une feuille de route.

Document élaboré par l'ATEC et ITS France

A retrouver sur le site internet de l'ORT :

<http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/decarboner-la-mobilite-quelles-solutions-quels-a567.html>